联合国粮食及农业组织
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций
Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Deux cent deuxième session

Rome, 11-15 novembre 2024

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: Davidwilliam.Mcsherry@fao.org

RÉSUMÉ

- Le présent rapport fait le point sur les recommandations formulées par le Comité financier lors de ses précédentes sessions et restant à appliquer.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité a pris note du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* et a dit attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée de ce document à sa prochaine session ordinaire.**

Recommandation	Situation
SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Rapport de la 199e session du Comité financier – document CL 175/11	
Concernant la *Situation financière de l'Organisation*, le Comité: • a noté que le déficit global du Fonds général tenait principalement aux obligations non financées relatives au personnel et a demandé à la Direction de donner des précisions supplémentaires sur les autres facteurs ayant une incidence sur le déficit dans de futurs rapports; • notant que 80 pour cent des intérêts courus sur les contributions volontaires étaient remboursés aux partenaires fournisseurs de ressources, a demandé que lui soient communiquées, à sa prochaine session ordinaire, des informations détaillées au sujet des incidences de ce remboursement sur la santé financière de l'Organisation; • a demandé à la Direction de présenter, lors des prochaines sessions du Comité, son évaluation des risques financiers importants auxquels la FAO est exposée, ainsi que les stratégies d'atténuation adoptées. (paragraphe 8)	S'agissant des facteurs ayant une incidence sur le déficit du Fonds général et des conséquences sur la santé financière de l'Organisation du remboursement des intérêts aux partenaires fournisseurs de ressources, des informations supplémentaires seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2024, au titre du point 2, *Situation financière de l'Organisation*. Des informations supplémentaires sur les risques financiers importants et sur les stratégies d'atténuation seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2025.
Concernant l'*Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2023*, le Comité: • a encouragé la Direction à s'efforcer de maîtriser le coût des plans d'assurance-maladie, y compris en intégrant les régimes nationaux d'assurance-maladie dans l'AMACS, et a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations sur l'incidence des efforts déployés à cet effet lors d'une session ultérieure, notamment sur le coût de la gestion de tels régimes; • a pris connaissance avec intérêt des informations actualisées concernant l'examen des options visant à réduire le déficit de financement des obligations au titre de l'AMACS et a recommandé que l'analyse soit poursuivie et présentée lors d'une session ultérieure, notamment au moyen de la communication d'informations sur les approches déjà adoptées ou en cours d'examen par d'autres organisations du système commun des Nations Unies. (paragraphe 12)	Des informations supplémentaires et l'analyse seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2025.

Recommandation	Situation
QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET	
Rapport de la 199e session du Comité financier – document CL 175/11	
Concernant les *Informations actualisées sur les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route solides pour les initiatives visant à réaliser des gains d'efficience et des économies*, le Comité a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations supplémentaires sur le plan d'action et la feuille de route à sa session de novembre 2024, et notamment des renseignements sur la forme qu'il est prévu de donner aux comptes rendus sur les économies et les gains d'efficience qui ont été réalisés ou qui sont attendus. (paragraphe 32)	Des informations supplémentaires seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2024, au titre du point 4, *Informations actualisées sur les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route solides pour les initiatives visant à réaliser des gains d'efficience et des économies*.
Concernant les *Informations actualisées sur les progrès accomplis quant à l'analyse approfondie de l'équilibre entre les contributions volontaires et les contributions ordinaires*, le Comité a dit attendre avec intérêt que la Direction fournisse de plus amples informations concernant l'analyse et qu'il en soit tenu compte dans les documents de planification et les rapports de l'Organisation, des informations à jour devant être régulièrement transmises aux membres par l'intermédiaire des canaux de communication formels et informels de la FAO. (paragraphe 34)	Des informations supplémentaires seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2024, au titre du point 5, *Informations actualisées sur l'analyse du financement de la FAO – Risques, possibilités et transparence*.
RESSOURCES HUMAINES	
Rapport de la 199e session du Comité financier – document CL 175/11	
Concernant le *Rapport annuel sur les ressources humaines – 2023*, le Comité: • a pris note des travaux menés par la Direction avec un prestataire extérieur afin d'inventorier les lacunes et les blocages dans les procédures de recrutement et a demandé que les résultats de cette évaluation lui soient présentés à sa prochaine session ordinaire; • a appelé à une plus grande transparence au sujet des anciens membres du personnel de la FAO embauchés comme consultants dans l'Organisation et a demandé que soient présentées, à sa prochaine session ordinaire, des informations sur le déploiement de ces personnes ayant le statut de consultant à la FAO, notamment sur les procédures régissant leur recrutement; • rappelant la recommandation formulée à sa 195e session visant l'élaboration, par la Direction de la FAO, d'un plan de diffusion destiné à attirer des candidats de pays non représentés ou sous-représentés, afin qu'ils participent au processus de recrutement,	Des informations supplémentaires seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2024, au titre des points suivants: Point 6 *Évaluation du processus de recrutement*; Point 7 *Informations actualisées sur les procédures de recrutement des fonctionnaires retraités*; Point 8 *Plan de prospection de talents des ressources humaines*; Point 9 *Stratégie et plan d'action en matière de ressources humaines 2025-2028*; Point 10 *Rapport sur la représentation géographique*.

Recommandation	Situation
a demandé que ce plan soit élaboré et qu'il lui soit présenté à sa prochaine session ordinaire; • a dit attendre avec intérêt que lui soient présentés, à sa session de mars 2025, le nouveau Plan d'action stratégique pour les ressources humaines 2024-2027 et la politique applicable à toutes les formes d'inconduite sur le lieu de travail; • compte tenu du fait que la procédure visant à assurer une représentation géographique équitable au sein du personnel a plus de 20 ans, a demandé qu'un rapport détaillé à ce sujet lui soit présenté à une session future, afin de mieux comprendre son application et les changements qu'il convient d'y apporter, le cas échéant, étant donné l'évolution du contexte mondial. (paragraphe 16)	
CONTRÔLE	
Rapport de la 199e session du Comité financier – document CL 175/11	
Concernant le *Rapport annuel du Bureau de la déontologie*, le Comité: • a invité instamment la Direction de la FAO à accorder toute l'attention voulue à la surveillance et à la gestion des risques de comportements non éthiques au sein et à l'encontre du personnel hors fonctionnaires de la FAO et a demandé au Bureau de la déontologie de continuer à surveiller ces risques, en particulier dans les bureaux décentralisés; • a entendu la nécessité de poursuivre le travail engagé pour renforcer les activités de gestion des risques de conflit d'intérêts, dans tous les processus et à tous les niveaux de l'Organisation, et s'est réjoui à l'idée de constater les progrès accomplis à cet égard dans le rapport annuel que le Bureau de la déontologie présentera pour 2024. (paragraphe 22)	Des informations supplémentaires seront communiquées dans le rapport annuel 2024 du Bureau de la déontologie qui sera présenté au Comité financier à sa session de mars 2025.
Rapport de la 198e session du Comité financier – document CL 174/9	
Concernant les *Rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO*, le Comité a recommandé que l'on indique dans le tableau récapitulant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes qui sont encore en suspens dans quelle catégorie sont classées ces recommandations, à savoir «Fondamentale», «Importante» ou «Mérite attention». (paragraphe 18)	Des informations supplémentaires seront communiquées dans la version mise à jour du rapport intérimaire qui sera présentée au Comité financier à sa session de novembre 2024, au titre du point 12.1, *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes*.

Recommandation	Situation
Rapport de la 199e session du Comité financier – document CL 175/11	
Concernant la *Recommandation nº 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé* Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête *(JIU/REP/2020/1)*, le Comité*:* • a exhorté les membres du Comité financier et du CQCJ à travailler ensemble pendant la période intersessions précédant leurs sessions de l'automne 2024 afin de fournir rapidement des orientations détaillées sur les principaux éléments du projet de procédures d'enquête dont le Conseiller juridique estime qu'ils requièrent des orientations des membres, et a recommandé que les présidents de chaque comité jouent le rôle de cofaciliteurs de ces sessions, en bénéficiant de l'appui adéquat de la Direction de la FAO et d'avis du Comité consultatif de contrôle; • a dit attendre avec intérêt d'examiner le projet de procédures à sa prochaine session ordinaire, en novembre 2024. (paragraphe 24)	Un projet de procédures sera présenté au Comité financier à sa session de novembre 2024, au titre du point 14, *Recommandation nº 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé* Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête *(JIU/REP/2020/1)*.
Concernant le *Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies:* Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*JIU/REP/2023/5*), le Comité: • a demandé que la Direction communique ses observations et ses réflexions concernant les recommandations informelles; • a demandé que des informations actualisées sur les progrès accomplis concernant les recommandations formelles et informelles soient régulièrement communiquées aux sessions ultérieures du Comité jusqu'à ce qu'il ait été donné suite à ces recommandations; • a demandé que, sous réserve de l'acceptation par le Conseil des recommandations formelles et informelles qui lui ont été adressées, le Conseil demande à la Direction d'élaborer avant la prochaine session du Comité financier, selon qu'il convient, des documents fournissant les options et les informations nécessaires pour que le Comité puisse donner des orientations spécifiques au Conseil avant la prochaine session de la Conférence; • a dit attendre avec intérêt d'examiner plus avant les recommandations, formelles et informelles, qui relèvent de son mandat à sa prochaine session ordinaire, en novembre 2024. (paragraphe 26)	Des informations actualisées seront présentées au Comité financier à sa session de novembre 2024, au titre du point 13, *Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies:* Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture *(JIU/REP/2023/5) – Informations actualisées sur les progrès accomplis*.

Recommandation	Situation
S'agissant de la *Nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2026-2031*, le Comité: • a demandé au secrétariat de lancer le processus de sélection en procédant à un appel à candidatures auprès des vérificateurs généraux des membres de la FAO satisfaisant aux conditions requises et en les invitant à y répondre; • notant qu'aux termes du paragraphe 12.8 du Règlement financier, le Vérificateur externe est habilité à faire appel aux services d'un sous-traitant, a demandé que, dans son appel à candidatures, la Direction invite spécifiquement les candidats à préciser de quelle façon ils entendent garantir aux membres que l'éventuel sous-traitant remplit l'ensemble des critères de sélection appliqués au vérificateur en chef. (paragraphe 28)	Des informations actualisées sur le processus de sélection seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2025.